Rachat soule avec mon concubain suite donation

Par Mila87

Bonjour,

Je vous expose ma situation, je suis Pacsée avec le père de mes enfants depuis 2010.

En 2011, il reçoit en donation de ses parents une maison où nous habitons. Il en est le seul bénéficiaire.

Nous payons ensemble un prêt bancaire pour le paiement d'une soulte à son frère (50% de la valeur de cette maison). Sauf que je ne suis pas reconnue dans cette transaction, alors qu'au final je vais payer le 1/4 de la valeur de la maison. Comment rectifier cette situation?

Et quid au décès de mon conjoint, sachant que nous avons deux enfants en commun.

Comment me protéger ?

Merci d'avance pour vos précieux conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le mieux serait de vous marier et de faire entrer cette maison dans la communauté.

Ou encore que votre partenaire vous fasse donation notariée de ce 1/4 de maison. A voir avec un notaire le montant des taxes à payer pour cette donation.

Parce que pour le moment, vous payez "à fonds perdus" comme si c'était un loyer, et vous ne devenez pas propriétaire en payant ce crédit.